

Recommandations pour la vaccination de base contre l'hépatite B.

L'hépatite B est une inflammation du foie due à l'infection par le virus de l'hépatite B. Ce virus est transmis par les liquides corporels, le plus souvent lors de rapports sexuels ou de contact avec du sang. Le risque de développer une inflammation chronique du foie est le plus élevé lorsque l'on a été infecté durant la première année de vie. Cette inflammation peut avoir de graves conséquences comme une cirrhose ou un cancer du foie.

La vaccination contre l'hépatite B est le meilleur moyen de se protéger de cette maladie et de ses complications. Depuis 2019, elle est recommandée de préférence chez les nourrissons à l'âge de 2, 4, et 12 mois. La vaccination est également recommandée entre 11 et 15 ans pour les adolescents non encore vaccinés contre l'hépatite B, autrement dit avant le début de l'activité sexuelle.

La vaccination contre l'hépatite B protège contre des complications graves.

Le virus de l'hépatite B se transmet par contact avec des liquides corporels, le plus souvent avec le sang ou les sécrétions génitales lors d'un rapport sexuel non protégé. Le virus est tellement contagieux (dix fois plus que le virus du sida) qu'il suffit d'une quantité minime de sang (blessure ou contact avec une aiguille, des instruments de tatouages ou de piercing contaminés) pour s'infecter. Le risque d'hépatite B est aussi très élevé pour les personnes en contact régulier avec une personne infectée, même sans blessure. Parfois, il est impossible de comprendre comment on a été infecté.

L'hépatite B provoque de la fatigue, de la fièvre, des maux de ventre, parfois une jaunisse, des urines foncées et des selles claires. Cette infection aiguë, qui peut parfois passer inaperçue, dure plusieurs mois. Hormis dans des cas particuliers, le traitement de l'hépatite B aiguë n'est pas indiqué, compte tenu du fait que la grande majorité des personnes infectées guérissent spontanément. Le risque principal de l'hépatite B est qu'elle devienne chronique. Chez les adultes en bonne santé, environ une personne infectée sur 20 ne parvient pas à éliminer le virus, reste contagieuse toute sa vie et risque de graves complications tardives (destruction progressive du foie, cirrhose ou cancer du foie). Ce risque est très élevé (environ 90 %) chez les nourrissons dont la mère présente une hépatite B chronique. En cas d'infection chronique, un traitement médicamenteux ne permet à ce jour généralement que d'obtenir une suppression du virus et non pas son élimination totale. Parfois, une greffe de foie est nécessaire. On estime que les complications de l'hépatite B chronique entraînent chaque année environ 40 décès en Suisse.

L'objectif de santé publique au niveau mondial est d'éliminer l'hépatite B d'ici à 2030. Pour atteindre ce but en Suisse, 95 % des adolescents de 16 ans devraient être complètement vaccinés contre l'hépatite B jusque-là. L'introduction en 1998 de la vaccination généralisée des adolescents en Suisse a conduit à une nette diminution des nouveaux cas d'infection. Actuellement seuls 70 % des adolescents sont vaccinés. L'introduction en 2019 de la recommandation de vaccination généralisée des nourrissons devrait permettre une augmentation du taux de personnes vaccinées.

Les vaccins contre l'hépatite B.

Les vaccins contre l'hépatite B contiennent seulement l'enveloppe extérieure du virus. Ils contiennent aussi des substances qui, entre autres, renforcent la réponse du système immunitaire, ainsi que des traces de produits issus du processus de fabrication. Il existe des vaccins contre l'hépatite B seule, un vaccin combiné contre les hépatites A et B et, pour les nourrissons, des vaccins combinés hexavalents contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, les maladies dues à *Haemophilus influenzae* type b (Hib) et la poliomyélite. La vaccination contre l'hépatite B nécessite deux à trois doses des vaccins mentionnés, selon l'âge et le schéma de vaccination choisi. Après une vaccination complète, plus de 95 % des personnes vaccinées sont protégées de façon prolongée, probablement à vie.

Quel est le meilleur âge pour vacciner contre l'hépatite B ?

La vaccination de base contre l'hépatite B est recommandée de préférence chez les nourrissons, avec un vaccin combiné hexavalent, à l'âge de 2, 4 et 12 mois. La vaccination est également recommandée entre 11 et 15 ans pour les adolescents non encore vaccinés contre l'hépatite B, avec deux doses d'un vaccin contre l'hépatite B seule à 4-6 mois d'intervalle (ou d'un vaccin combiné contre les hépatites A et B avec 6 à 12 mois d'intervalle). Pour être pleinement efficace, la vaccination contre l'hépatite B devrait être achevée avant les premières relations sexuelles. Afin d'éviter d'être infectés, les nouveau-nés de mères souffrant d'une hépatite chronique doivent être vaccinés à la naissance selon un schéma de vaccination spécifique.

Effets indésirables des vaccinations contre l'hépatite B.

La vaccination contre l'hépatite B est généralement très bien supportée. Une réaction locale (rougeur, douleur, enflure) à l'endroit de l'injection peut survenir chez environ 3 personnes sur 10. Plus rarement, le vaccin peut causer des réactions telles que maux de tête, fatigue ou fièvre. Tous ces effets indésirables disparaissent au bout d'un à trois jours. Les réactions allergiques graves à un composant du vaccin sont extrêmement rares (un cas par million de doses administrées). Depuis 1982, plus d'un milliard de doses ont été administrées à travers le monde sans complications sérieuses. Toutefois, certains problèmes de santé sont parfois signalés pendant les jours ou les semaines suivant une vaccination, pouvant faire craindre que le vaccin en soit la cause. Le lien de causalité parfois évoqué entre la vaccination contre l'hépatite B et des maladies neurologiques (syndrome de Guillain-Barré, sclérose en plaques, maladies démyélinisantes), le diabète, le syndrome de fatigue chronique, l'arthrite, les maladies auto-immunes, l'asthme, la perte de cheveux et la mort subite du nourrisson a fait l'objet de nombreuses études sans pouvoir être démontré.

Contre-indications à la vaccination contre l'hépatite B.

Il existe très peu de contre-indications. En cas de maladie bénigne, il suffit de retarder la vaccination de 1-2 semaines. Une allergie grave à l'une des substances contenues dans les vaccins ou l'apparition d'une réaction allergique grave après une dose d'un vaccin contre l'hépatite B sont des contre-indications à effectuer ou poursuivre la vaccination. Si un problème particulier vous inquiète, parlez-en à votre médecin.

Coût de la vaccination contre l'hépatite B.

La vaccination contre l'hépatite B est considérée comme tellement importante par les autorités de santé que son coût est pris en charge par l'assurance obligatoire des soins. En cas de risque professionnel, la vaccination est à la charge de l'employeur. Le risque d'hépatite A étant rare en Suisse, la vaccination contre l'hépatite A ou contre les hépatites A et B est essentiellement destinée aux voyageurs, et donc à leur charge. Toutefois, le coût de la vaccination combinée est remboursé par l'assurance obligatoire des soins pour quelques indications spécifiques.

Votre médecin vous recommande la vaccination contre l'hépatite B.

Parlez de la vaccination contre l'hépatite B avec votre médecin. Il répondra volontiers à vos questions.

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

État : octobre 2019

Tampon du médecin

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:
OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

N° de commande: **311.272.F**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Vaccination

Office fédéral de la santé publique OFSP

Tél. secrétariat : +41 (0)58 463 87 06, fax secrétariat : +41 (0)58 463 87 95

E-mail : cfv@bag.admin.ch, Internet : www.cfv.ch